

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1725

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Pulsalys pour les programmes Start(Her) et Strong(Her)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1725**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Pulsalys pour les programmes Start(Her) et Strong(Her)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Les SATT ont été créées dans le cadre du programme investissements d'avenir (PIA) de l'État.

Il s'agit de sociétés filiales d'un ou plusieurs établissements publics de recherche (universités ou organismes de recherche), dont la mission est de détecter et évaluer les résultats de la recherche publique transférables dans le monde socio-économique, puis d'accompagner ces transferts.

Les SATT prennent la forme juridique de sociétés par actions simplifiées (SAS) et ont vocation à regrouper l'ensemble des équipes de valorisation d'un site universitaire.

Treize SATT existent en France aujourd'hui. Elles ont pour mission de traduire les découvertes et compétences de la recherche publique en applications concrètes et de répondre aux besoins des entreprises.

Leurs objectifs sont les suivants :

- professionnaliser la valorisation de la recherche publique et renforcer les compétences,
- stimuler les transferts vers le monde socio-économique,
- dynamiser la maturation économique des projets de recherche les plus prometteurs,
- accélérer le transfert technologique vers les entreprises afin de renforcer le potentiel d'innovation et la compétitivité de l'industrie,
- favoriser la création d'entreprises innovantes et d'emplois hautement qualifiés.

La SATT Pulsalys a été créée le 20 décembre 2013 et opère sur le périmètre de la communauté d'universités et établissements (COMUE) -Université de Lyon. Elle compte 3 actionnaires : la COMUE-Université de Lyon (34 %), le Centre national de la recherche scientifique -CNRS- (33 %) et la Caisse des dépôts et consignations (33 %). La dotation de l'État est de 57 M€.

Après 10 années d'existence, la SATT Pulsalys a contribué à la création de 80 *start-up*, issues des laboratoires de recherche publique, qui ont permis la création de 200 emplois.

Au-delà de ses missions premières, la SATT sollicite le soutien de la Métropole de Lyon pour la réalisation de 2 programmes spécifiques d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin issu de la recherche publique.

II - Objectifs de la Métropole

Le nouveau schéma de développement universitaire (SDU) porte l'ambition d'une meilleure articulation entre l'économie et la recherche pour transformer le territoire.

De même, la question du développement et du soutien à l'entrepreneuriat fait partie des objectifs à l'horizon 2030.

Pour l'heure, la Métropole soutient un dispositif connectant la recherche publique aux acteurs économiques, les RDV Carnot, ainsi que l'entrepreneuriat-étudiant.

Le soutien apporté aux programmes développés par la SATT Pulsalys, combinant l'entrepreneuriat féminin et le développement d'activités économiques issues des laboratoires de recherche publique, pourrait constituer une première action dans la mise en œuvre du SDU sur son volet rapprochement entre les mondes académique et socio-économique.

III - Les programmes *Start(Her)* et *Strong(Her)* de la SATT Pulsalys

Chaque année depuis 30 ans, l'entrepreneuriat féminin affirme sa croissance, pour atteindre aujourd'hui près de 28 % des entreprises créées (source : Institut national de la statistique et des études économiques -INSEE-). Un taux de représentation en hausse mais qui tombe à environ 10 % dans le domaine des *start-up* et chute de manière vertigineuse dans le cas des *start-up deep tech* (les entreprises créées à partir des recherches en laboratoire). Et ceci alors que plus d'un quart des innovations du secteur, issues des racines de la science, sont développées par des femmes au sein des laboratoires de recherche publique.

Faisant suite à ce constat, la SATT Pulsalys s'est associée à l'incubateur les Premières Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) -incubateur spécialisé dans l'entrepreneuriat féminin- pour développer 2 programmes spécifiquement dédiés à la création d'entreprises issues de la recherche par des femmes.

Le programme *Start(Her)* vise à favoriser l'émergence de chercheuses (co)fondatrices d'entreprises en croissance scientifiques alors même que le territoire de la Métropole compte 40 % de femmes dans la recherche publique.

Il s'agit d'une aventure collective de 3 jours à destination des chercheuses et ingénieures de recherche du territoire disposant de résultats de recherche, d'outils, d'expertises susceptibles de devenir des produits ou services innovants.

Le programme *Strong(Her)* est le premier dispositif en France à associer *deep tech* et entrepreneuriat féminin dans un parcours d'incubation complet et de longue durée. L'objectif est d'associer les forces de la SATT Pulsalys dans l'incubation d'entreprises en croissance à fort contenu technologique et de l'expérience des Premières AuRA dans l'entrepreneuriat féminin pour inciter les femmes à se lancer dans la création d'une *start-up deep tech*, en identifiant les points de blocage et en les soutenant dans leur prise de risques.

Ce programme intègre de l'accompagnement individuel, des ateliers collectifs, et donne aussi l'accès aux espaces de *co-working* des 2 incubateurs. Il se structure en 4 grands items :

- un programme d'incubation mixte, destiné à donner toutes les clefs de la création d'une *start-up deep tech* (modèle économique, plan de financement, marketing de l'innovation, etc.),
- un fort accent sur le développement personnel, pour révéler son potentiel entrepreneurial,
- un travail personnalisé sur l'équipe dirigeante, de l'association chercheurs-entrepreneurs propre à la *deep tech*, à la recherche d'associés, ou encore la construction d'un *board* stratégique pour la *start-up*,
- un soutien actif à la recherche de financements, du concours I-Lab opéré par BPI aux premières levées de fonds.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Charges	Montant (en € HT)	Produits	Montant en (€ HT)
prestation Les Premières AuRA co-animation du <i>Bootcamp Start(Her)</i>	12 000	subventions attendues (Métropole)	30 000
temps homme Pulsalys / locaux	12 000	autofinancement	10 000

Charges	Montant (en € HT)	Produits	Montant en (€ HT)
frais divers (petit déjeuner, repas, soirée, locations, etc.)	6 000		
prestation Les Premières AuRA incubation <i>Strong(Her)</i>	10 000		
Total des charges	40 000	Total des produits	40 000

Il est proposé un soutien de 20 000 € au programme *Start(Her)* et de 10 000 € au programme *Strong(Her)*, soit un montant total de 30 000 €. Cette subvention est octroyée sur le fondement du régime des aides de *minimis* ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le soutien aux programmes *Start(Her)* et *Strong(Her)* de la SATT Pulsalys,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la SATT Pulsalys pour les programmes *Start(Her)* et *Strong(Her)*,
- c) - la convention à passer entre la Métropole et la SATT Pulsalys définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,
- d) - l'avenant n° 1 à la convention entre la Métropole et la Région AuRA définissant, notamment, les conditions de mise en œuvre des aides économiques aux entreprises.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et ledit avenant et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-307050-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
